TRENTE-SIXIEME ANNÉE — N° 114 | Le numéro 5 centimes | SAMEDI 19 MAI 1906

Administration et Rédaction
Avenue de Pérolles
FRIBOURG (Suisse)

ABONNEMENTS

	Suisse Fr.	Etranger Fr.
Trois mois .	4 —	7 —
Six mois . .	6 50	13 —
Un an . . .	12 —	25 —

B. L. X. † M. V. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

Annonces et réclames
Agence de publicité
HAASENSTEIN ET VOGLER

PRIX D'INSERTION

	Annonces (La Liberté)	Réclames (La Liberté)
Canton,	15 cent.	50 cent.
Suisse,	20 »	— »
Etranger,	25 »	— »

S. Pierre Célestin

Nouvelles du jour

Depuis plusieurs semaines, on pouvait prévoir que, à la première occasion, le ministère italien serait, à la Chambre, l'objet d'une attaque de l'opposition qui le forcerait à démissionner.

Cette occasion n'a pas été longue à trouver. Hier jeudi, M. Sonnino ayant simplement annoncé l'ordre des tractanda, M. Gallo, radical, a déclaré qu'il était urgent que la Chambre se prononçât sur cet ordre et que son vote fût l'indication du degré de confiance que la Chambre accordait au ministère. L'opposition était arrivée en nombre et avec des résolutions farouches.

MM. Maggiorino et Ferraris ont proposé, par un ordre du jour, de ne pas fixer de terme pour la présentation du rapport de la commission des chemins de fer méridionaux. Cet ordre du jour, que n'acceptait pas le ministère, a été voté par 179 voix, contre 152, et 40 abstentions.

M. Sonnino, ayant ainsi été mis en minorité, la démission du cabinet s'impose.

Le roi, à la veille des fêtes du Simplon, sera fort contrarié de cette crise ministérielle. C'est peut-être pour cette raison que M. Giolitti n'a pas mené lui-même l'assaut contre le ministère. M. Giolitti espère être l'homme de demain et, aujourd'hui déjà, il ne fait rien qui puisse déplaire au souverain.

***

Un congrès des communes italiennes vient de se tenir à Turin.

Les communes, en Italie, ont une importance exceptionnelle qu'elles n'ont pas dans d'autres pays.

Depuis les beaux jours des municipes et des républiques du moyen âge, elles ont gardé une certaine autonomie et un tempérament d'indépendance.

Le congrès a marqué une tendance générale à défendre les droits communaux contre les prétentions de l'Etat, comme aussi à dégrever les communes de charges qui devraient être supportées par le gouvernement. Le Trésor public est dans un état prospère. Les communes et les provinces, au contraire, s'endettent toujours plus. Au 31 décembre 1905, la dette des communes se montait à un milliard 348 millions et celle des provinces à 205 millions. Les impôts deviennent toujours plus lourds et le nombre des communes insolvables s'accroît démesurément.

Une vive discussion s'est engagée sur la question du renouvellement des conseils communaux. Don Sturzo, le vaillant apôtre de la démocratie chrétienne en Sicile, a demandé l'abolition des élections partielles et le renouvellement intégral des conseils tous les quatre ans. L'avocat Meda a défendu le principe de l'élection partielle et fréquente. La proposition de Don Sturzo a été adoptée par l'assemblée, qui a chargé un conseil directeur d'en référer au gouvernement.

Le congrès a été unanime à repousser la mainmise de l'Etat sur l'école primaire. On se rappelle que le ministère actuel a fait un premier pas dans cette direction, en s'attribuant le monopole scolaire dans le Midi.

En résumé, le congrès des communes italiennes a été d'une exceptionnelle importance, tant par les graves questions qui y ont été agitées, que par la part qui y ont prise des catholiques militants comme l'avocat Meda, l'avocat Mauri, Don Sturzo et le marquis Crispolti. D'où il ressort que les catholiques italiens exercent une influence toujours plus grande sur la vie politique de leur pays.

***

En Russie, les bureaucrates espéraient que le conseil d'empire ignorerait complètement la Douma et n'accorderait à ses votes aucune autorité. Au contraire, le conseil d'empire a affirmé sa juste considération pour la Chambre basse. La Douma ne lui en est point du tout reconnaissante. Elle a discuté hier l'article de l'adresse demandant la suppression du conseil d'empire. Malgré les amendements des modérés, cet article ne peut manquer d'être adopté.

***

Il y a plus d'un an que, en France, on travaille dans le silence et le mystère à la réhabilitation de Dreyfus. Mais trois rapporteurs sont successivement tombés malades pour avoir touchés au fameux dossier ou peut-être plutôt pour n'être pas obligés d'y toucher.

Aujourd'hui, le mot d'ordre impérieux est de réhabiliter Dreyfus. Ce n'est pas qu'on le trouve plus innocent qu'auparavant, mais parce que les élections blocardes permettent cette réhabilitation.

Il faut aussi donner de nouveau une place à Mollin, le capitaine des fiches, qui collectionnait les délations pour le général André. La circulaire maçonnique à laquelle nous faisions allusion, l'autre jour, dit textuellement que Mollin resta victime des conséquences politiques d'une mission qu'il accomplissait « par ordre » et qu'il attend toujours la compensation qui lui fut « formellement » promise en échange de la démission « arrachée » dans l'intérêt du gouvernement et du parti républicain.

On se souvient que, selon l'expression qu'avait alors trouvée M. Clémenceau, M. Combes, pour se sauver, avait « démissionné » le général André. Celui-ci, sentant venir l'heure où il devrait quitter le ministère de la guerre, d'où il ne voulait sortir que « les pieds devant », avait supplié le capitaine Mollin de se sacrifier. Il lui avait extorqué sa démission en jouant la comédie des larmes, lui disant : « Je vous aime comme un fils ». Le capitaine Mollin, attendri, gagné par cet amour parternel, se sacrifia pour que son supérieur ne fût pas sacrifié. Ce dévouement, dont le capitaine Mollin attendait une récompense immédiate, resta jusqu'à ce jour sans récompense. On a beau dire au capitaine Mollin, sorti de son poste : « Vous avez accompli une action qui devient tous les jours plus héroïque. » Il n'en veut plus rien entendre. La franc-maçonnerie estime que Mollin est assez méritant pour qu'on couronne sa vertu. Le tour du général André viendra également, car on ne peut décemment laisser dans l'oubli un homme qui a inspiré l'action, sublime par le temps qui court, d'un soldat mourant pour son général, et d'un délateur se dénonçant pour faire épargner son chef.

***

Les autorités anglaises ayant rendu à l'Allemagne le service de capturer le chef insurgé Morenga qui avait passé du territoire allemand sur le territoire sud-africain, il va probablement s'établir de meilleures relations entre l'Allemagne et l'Angleterre. On sait que l'Allemagne se plaignait que, jusqu'ici, les indigènes insurgés avaient l'habitude de se réfugier sur le territoire britannique et de bien s'y ravitailler pour recommencer une campagne contre le corps expéditionnaire allemand.

***

Le Conseil fédéral allemand, qui avait plusieurs fois refusé de voter une indemnité parlementaire aux députés du Reichstag, s'est enfin rangé à la proposition de cette assemblée. Les députés recevront donc 6000 marks et des billets de libre circulation sur les chemins de fer.

L'indemnité parlementaire qu'on leur accorde est mesquine ; mais le principe est admis, et il faut avoir confiance dans le zèle que sauront mettre les représentants de la nation à faire élever leur traitement.

LA LOI
SUR
les denrées alimentaires

La campagne électorale sur l'acceptation ou le rejet de la loi fédérale sur les denrées alimentaires est ouverte. Les groupes politiques et plus encore les divers groupes économiques et sociaux prennent part et les publications apparaissent de tous côtés.

La *Coopération*, journal populaire, organe officiel de l'Union suisse des sociétés de consommation et des coopératives de consommation de la Suisse romande, est, en principe, hostile à la loi. Mais elle publie dans un de ses derniers numéros un article de M. Pronier, favorable. Cet article a d'autant plus de poids qu'il émane d'un membre de groupe qui prétend défendre les intérêts des consommateurs à bon marché et prouve conséquemment, qu'il ne faut pas s'arrêter à l'objection que l'adoption de la loi entraînera un renchérissement de la vie.

« J'estime, dit M. Pronier, que cette loi peut être acceptée par les consommateurs, et je dois à mes amis des coopératives romandes de leur dire pourquoi. Il est d'autant plus nécessaire de faire entendre un autre son de cloche que le comité central a décidé de son propre chef d'entamer la campagne contre la loi sans s'être préalablement assuré l'appui d'une assemblée de délégués. La chose aurait été sans conséquences, si, comme pour le tarif douanier, l'opinion des coopérateurs à ce propos avait été unanime ; or elle ne l'est pas.

Avant de donner en aussi peu de mots que possible les raisons de mon attitude, il me faut avouer que cet acte législatif ne m'enthousiasme pas et que je sais en reconnaître les défauts. D'ailleurs, c'est le cas pour la plupart des lois au sujet desquelles j'ai eu à émettre un vote. Lorsque j'ai voté « oui », c'était parce que les avantages me paraissaient dépasser les désavantages ; j'ai voté « non » dans le cas contraire. Je ne crois pas avoir plus de quatre ou cinq fois accepté ou rejeté un projet avec une conviction pleine et entière. J'invite également les lecteurs à examiner la loi en elle-même, sans s'emballer pour ou contre, à réduire chaque chose à sa juste valeur, à ne pas faire dépendre leur opinion de celle d'autrui, surtout à ne pas dire non, parce que certain groupement dit oui. Je crois qu'en jugeant de cette façon ils arriveront au même résultat que moi ; ils reconnaîtront que la loi proposée a plus d'avantages que d'inconvénients pour le consommateur.

Je suis partisan de la loi, en première ligne parce qu'elle est destinée à protéger le consommateur contre les fraudes dont il est la victime et parce qu'elle atteint vraiment ce but. Elle est conforme à l'article de la Constitution fédérale qui en exige l'élaboration. Elle remplace avantageusement 18 législations et 70 ou 80 ordonnances, souvent contradictoires, actuellement en vigueur dans une vingtaine de cantons et formant un volume de 700 pages, par une législation et une douzaine d'ordonnances fédérales dont les prescriptions seront applicables à toute la Suisse. Il ne s'agit donc absolument pas d'une loi de centralisation, mais d'une mesure d'unification utile et même nécessaire.

J'accepte la loi, parce qu'elle ne crée pas une nouvelle administration fédérale avec son cortège de fonctionnaires souvent étrangers à la contrée où ils opèrent. Elle laisse la question d'application aux cantons ; les fonctionnaires nécessaires seront tous nommés et surveillés par ces derniers ; ce seront les commissions locales, les inspecteurs et les laboratoires existant déjà actuellement dans l'immense majorité des cantons qui appliqueront dorénavant des ordonnances fédérales au lieu d'ordonnances cantonales. Les inspecteurs (cantonaux et non fédéraux) sont ce qu'il y a de plus nouveau pour une partie de la Suisse ; ils empêcheront l'application trop personnelle ou trop inégale de la loi qu'on a pu constater quelquefois dans les commissions locales. Enfin les petits cantons pourront se réunir pour avoir un laboratoire ou un inspecteur en commun. Donc pas d'accroissement de la bureaucratie, création nouvelle seulement dans quelques parties très restreintes du territoire. Les contraventions sans importance seront jugées par l'autorité administrative cantonale ; les cas graves seront renvoyés aux tribunaux cantonaux, jugeant suivant les formes usitées.

***

J'accepte encore la loi, parce qu'elle donne des garanties sérieuses au commerçant honnête — garanties qui n'existent pas au même degré dans certaines législations cantonales — par la remise à l'intéressé d'un double d'échantillon, par l'avis qui lui sera donné du résultat des analyses, par la faculté qui lui est laissée de demander une surexpertise sans compter celles que le tribunal saisi pourra toujours ordonner, par la restitution de la valeur des échantillons trouvés sains, enfin par le fait que la preuve devant le tribunal incombe à l'administration qui poursuit.

J'accepte la loi, en outre, parce qu'elle ne cause pas ou peu de frais aux cantons et à la Confédération. La dépense que font actuellement les premiers pour ce contrôle leur sera en partie remboursée par la Confédération, ce qui leur permettra de faire mieux sans se charger davantage, En particulier il suffira de 22 ou 23 laboratoires, y compris les laboratoires urbains, comme il en existe déjà une vingtaine, il n'y en aura que deux ou trois nouveaux à créer.

J'accepte enfin la loi parce que le contrôle à la frontière ne peut causer aucun désagrément au public et à peine un surcroît de travail à la douane. Actuellement la douane examine tous les envois pour s'assurer de leur nature ; elle procède en outre à un grand nombre d'analyses de vins, graisses, farines, épices, etc, pour déterminer exactement le tarif auquel est soumis l'article. Sous l'empire de la nouvelle loi elle aura, en outre, à prélever un échantillon des denrées qui lui paraîtront suspectes, c'est-à-dire dans un petit nombre de cas, cette opération se fera en même temps que le dédouanement et, conformément à la loi, sans retarder l'expédition. Comme la douane maintenant déjà examine toutes les marchandises et prend des échantillons à cette occasion, le fait d'en prélever quelques-uns de plus ne peut la charger de travail, ni causer de retards. Remarquez bien que, contrairement à ce qui a été dit, la douane n'aura ni à juger, ni à analyser les denrées, ni le droit de les arrêter à la frontière. Elle ne fait, en cas de suspicion, que prendre des échantillons et communiquer la chose à qui de droit. L'envoi pendant ce temps continue sa route. Il n'y a pas trace dans le projet de ce formidable appareil de surveillance à la frontière destiné à arrêter le trafic, dont on nous menace.

Quant au renchérissement de la vie qui devrait résulter du contrôle, je ne vois pas comment il pourrait se produire et personne n'a, jusqu'à présent, donné d'explications claires à ce sujet. Je n'ai pas encore entendu dire que les commissions de santé publique, les laboratoires, les inspecteurs et la procédure souvent très sévère institués par les cantons, aient fait hausser le coût de la vie, pas plus d'ailleurs que les analyses et les opérations faites actuellement par la douane (je ne parle pas du tarif même), toutes choses qui ne seront pas sensiblement modifiées, mais simplement régies par des prescriptions uniformes si la loi est adoptée. »

C'est bien là le langage du bon sens et de la raison qui juge calmement les choses et ne se laisse pas emballer par des mots et des formules creuses. Le but de la loi est avant tout d'assainir le marché et de protéger le commerce loyal. Il n'est pas possible que le peuple suisse s'oppose à une mesure d'hygiène et de salubrité publiques aussi utile et nécessaire. Ces mesures sont déjà en vigueur dans un grand nombre de cantons ; il ne s'agit, au fond, que de les généraliser, les uniformiser de manière à atteindre plus sûrement et plus complètement le but.

Lettre d'Allemagne

(Correspondance particulière de la *Liberté*.)

Berlin, 14 mai 1906.

Nouveaux projets de germanisation en Pologne

Les événements ont prouvé, comme je vous montrais dans ma dernière lettre qu'avait un peu bouleversée, il est vrai, l'aimable mais malicieuse compositrice, qu'avec les moyens employés depuis 1886 la germanisation de la Pologne est parfaitement irréalisable. Les Polonais possèdent aujourd'hui plus de terres qu'il y a vingt ans ; les Allemands quittent la Pologne prussienne en plus grand nombre qu'ils ne s'y sont implantés ; la population polonaise augmente beaucoup plus rapidement que l'allemande, et l'école obligatoire allemande a été exploitée par les Polonais, tout en attisant leur haine contre le régime prussien, à leur profit exclusif.

Parmi les nouvelles mesures de germanisation qu'on propose aujourd'hui, il faut rappeler d'abord celle, toute radicale, que l'officieuse *Kœlnische Zeitung* a préconisée il y a quelques semaines : il s'agit tout bonnement de doter le comité de colonisation intérieure du droit d'exproprier à sa guise les propriétaires polonais. Tandis que l'*Ostmark* et autres journaux chauvins et pangermanistes applaudissaient à ce ballon d'essai de la feuille officieuse, des protestations énergiques contre un tel attentat au droit de propriété surgissaient dans la presse du Centre et celle de la gauche libérale.

Il n'est pas tout à fait impossible qu'un pareil projet, s'il était présenté par le gouvernement, obtienne l'assentiment des majorités nationalistes des Chambres prussiennes. Mais il paraît bien que la mesure serait inefficace ; car les Polonais expropriés s'empresseraient d'acquérir d'autres biens, ceux que des Allemands, désireux de quitter le pays, sont en tout temps disposés à leur vendre.

De plus, l'exécution de la mesure en question rencontrerait des difficultés insurmontables : où prendrait-on les gens pour exploiter les terres acquises, puisque déjà maintenant, sous le régime actuel, on est loin de trouver le nombre suffisant de colons allemands pour peupler les biens acquis au moyen du fonds de colonisation ?

Ce procédé brutal, qui a pu par là plaire au chauvinisme des pangermanistes, n'aboutirait donc pas.

Dans les *Deutsche Monatshefte*, le député conservateur von Dervitz en propose un autre, non moins tranchant, mais qui s'adresse à l'esprit de sacrifice des Allemands qui habitent les Marches orientales de la Prusse. C'est peut-être la raison pour laquelle il ne saurait prétendre à plus de succès que le premier. Les discours du trône, par lesquels M. de Bülow a coutume d'inaugurer, au nom du roi, les sessions des Chambres prussiennes, contiennent toujours un appel aux Allemands des provinces polonaises, les adjurant de maintenir, par sentiment patriotique, leurs propriétés. Mais cet argu-

ment patriotique a si peu de prise que, en présence des prix élevés de la terre, les offres de vente des colons allemands dépassent chaque année le décuple de ce que les Polonais sont à même d'acheter.

M. von Dervitz propose donc de suspendre l'action du comité de colonisation, reconnue impuissante, et de défendre aux Allemands établis dans les provinces polonaises de vendre leurs terres à des Polonais. De cette façon, l'accroissement du domaine polonais serait rendu impossible. En même temps, le prix exorbitant des terres, qui dépasse de deux à trois cents marks par hectare celui qu'elles atteignent dans les provinces allemandes limitrophes, s'abaisserait à un taux plus en rapport avec leur valeur réelle.

M. von Dervitz pense qu'on pourrait dédommager les propriétaires allemands de cette lourde servitude qu'on leur impose, en élargissant considérablement les limites du crédit hypothécaire.

On voit quelles profondes atteintes au droit établi ces messieurs du parti conservateur croient pouvoir risquer dans un intérêt national; le projet de M. von Dervitz revient à enlever aux Allemands des Marches polonaises la libre disposition de leurs biens, et aux Polonais la capacité d'acquérir des propriétés foncières. Il y a quatre-vingt-dix ans que les hommes et la terre ont été libérés des entraves féodales dans la Prusse orientale. Trois générations ont passé depuis. Et dire qu'aujourd'hui, en plein XX^me^ siècle, il y a encore des hommes là-bas qui trouvent tout naturel de rétablir, comme cela en passant, les anciennes servitudes d'un ordre de choses disparu, et qui montrent, avec une ingénuité déconcertante, à la face du monde, la plus candide ignorance des assises fondamentales de nos sociétés modernes! Jugez du malin plaisir que doit éprouver un socialiste à lire les boutades de ces mêmes gens, qui profitent de toutes les occasions, bonnes ou mauvaises, pour se poser en défenseurs de l'ordre établi contre les entreprises socialistes!

M. von Dervitz propose encore d'avantager les ouvriers allemands, dans les provinces polonaises, au détriment de ceux de nationalité polonaise, par un système de subsides de l'Etat. Il espère recruter également parmi ces ouvriers un nouveau contingent de colons. Une politique de ce genre ne réussirait qu'à enlever aux provinces allemandes limitrophes le peu de travailleurs allemands qui leur restent: ceux-ci ne manqueraient pas d'*être remplacés bientôt*, comme cela s'est vu dans la Haute-Silésie, par des Polonais, et l'influence polonaise s'en trouverait accrue d'autant.

Il y a encore M. Delbruck, professeur d'histoire à l'Université de Berlin, qui, dans les *Preussische Jahrbücher*, s'occupe beaucoup de la question polonaise, et qui vient d'exposer des projets tendant à déplacer le but de la politique prussienne à l'égard des Polonais.

En premier lieu, M. Delbruck demande la suppression de l'école allemande obligatoire. Il veut une réforme de l'enseignement primaire dans les contrées polonaises, qui consisterait à ne pas obliger les Polonais à apprendre *plus d'allemand qu'ils ne le veulent*. Quant aux contrées à population mixte, M. Delbruck propose le système d'arrangement communal qu'il a étudié en Suisse, dans les Grisons. En n'imposant plus aux Polonais l'étude de l'allemand, M. Delbruck espère qu'on réussira à arrêter le progrès de l'antagonisme national dans les Marches orientales.

Une pareille réforme de l'enseignement primaire constituerait une reculade du gouvernement prussien, et serait interprétée comme telle par les Polonais. Aussi M. Delbruck demande-t-il qu'on impose en même temps aux Polonais, afin de bien leur faire sentir que la Prusse est maîtresse du pays, les mesures que propose M. von Dervitz, mais seulement pour une période de dix ans.

Donc, une atteinte au droit de propriété devient admissible pour un libéral quand elle est limitée à un temps. Un plaisant pourrait poser à M. Delbruck une question bien indiscrète: à savoir s'il consentirait à ce que, pour bien prouver la toute-puissance de l'Etat prussien, le régime de la communauté des biens soit établi pour dix ans?

Après cette mesquine étroitesse, M. Delbruck s'élève à des vues de quelque envergure. Il demande à ses compatriotes de renoncer à faire des Polonais des Allemands. Ce que la politique du gouvernement prussien à l'égard des Polonais devrait plutôt avoir en vue, c'est de préparer le terrain sur lequel pourrait se former un parti polonais rallié à l'empire allemand. Il faudrait que le gouvernement fasse en sorte qu'une partie au moins des Polona's commençât à se trouver à l'aise sous la domination prussienne, qu'elle renonçât à l'intransigeante opposition actuelle et à l'idée d'une Pologne autonome. Ce n'est qu'en abandonnant le système actuel de tracasseries à l'égard des populations polonaises et en leur mettant sous les yeux les grands avantages économiques que leur vaut le fait de vivre en deçà des frontières du Zollverein allemand, qu'on obtiendra, d'après M. Delbruck, que les Polonais abandonnent leur rêve d'indépendance nationale.

Il me semble bien que M. Delbruck ne comprend pas l'âme polonaise, ou peut-être que, pour ne pas désavouer le système prussien, il ne veut pas la comprendre. Et pourtant, s'il veut sincèrement résoudre la question polonaise, ne fût-ce que dans le sens qu'il préconise, qu'il demande à l'Autriche comment elle a fait pour s'attacher les Polonais de Galicie, ou qu'il veuille se rappeler ce que le congrès des zemtsvos russes, réuni à Moscou il y a quelques mois, a spontanément offert et promis aux Polonais de Russie.

Le mouvement social

Paris, 17.

Hier soir, mercredi, a eu lieu, à l'Hôtel des ingénieurs civils, une assemblée des patrons de l'industrie métallurgique, qui ont pris d'importantes résolutions.

Considérant que le mouvement gréviste actuel n'a aucun caractère économique et qu'il est purement révolutionnaire, ils décident que le travail sera repris aux conditions anciennes.

Ils refusent d'accepter la journée de huit et de neuf heures.

Ils refusent d'accepter la semaine anglaise avec chômage le samedi après-midi.

Ils refusent d'accéder aux demandes collectives.

Ils refusent d'admettre l'ingérence d'une commission ouvrière dans le règlement des questions à débattre entre patrons et ouvriers.

Ils décident à l'unanimité la création: 1° d'un fonds de six millions de francs destiné à servir de réserve pour résister aux grèves; 2° d'une commission qui étudiera la création d'une confédération patronale du travail.

Le vote de ces décisions constitue un événement considérable dans l'histoire du travail en France.

Berlin, 17.

Les patrons métallurgistes syndiqués, se solidarisant avec les patrons des régions atteintes par la grève, appliqueront le 2 juin le lock out à 120,000 ouvriers si une entente n'intervient pas auparavant.

NOUVELLES RELIGIEUSES

Les funérailles de Mgr Haas

Le Chapitre cathédral du diocèse de Bâle, réuni *in pleno*, à l'exception de M. le chanoine Leu qui s'était fait excuser, a désigné comme vicaire capitulaire et administrateur intérimaire du diocèse M. le prévôt Eggenschwyler. Cette élection a été faite par toutes les voix contre une (celle de l'élu).

En outre, le Chapitre cathédral a décidé de procéder à l'élection du nouvel évêque le 26 juin prochain, sous réserve de l'assentiment du gouvernement de Soleure, qui doit, à son tour, convoquer la conférence des Etats diocésains.

La cérémonie mortuaire à la cathédrale de Soleure a été très imposante. Tous les évêques suisses étaient présents. Le clergé suisse était représenté par environ 400 prêtres. Foule considérable de peuple, de magistrats, de notabilités. Les gouvernements des cantons diocésains ont presque tous envoyé des délégués.

Dès avant dix heures, une foule nombreuse se pressait aux abords de la cathédrale. La pluie fine qui tombait dans la matinée, avait cessé. Devant la chapelle de Saint-Pierre, où le corps était exposé, se tenaient les sociétés catholiques de la ville et diverses délégations.

A dix heures précises, les cloches de la cathédrale se mettent en branle. Les hauts dignitaires ecclésiastiques descendent du chœur et se rendent à la chapelle privée de l'évêque. Peu après, le cortège se met en mouvement. En tête marche un groupe de jeunes filles vêtues de blanc et portant de grandes couronnes, puis le pensionnat de la Visitation, les confréries paroissiales de Soleure, les sociétés de jeunes gens et d'apprentis de Zurich et Soleure avec leurs bannières voilées de crêpe, les délégations des sections des étudiants suisses: *Burgundia, Sarinia, Alemannia*, le Recteur et de nombreux professeurs de l'Université de Fribourg.

Le clergé du diocèse suivait ainsi que plusieurs personnalités laïques.

Parmi les dignitaires ecclésiastiques accourus de la Suisse et de l'étranger, on remarquait Nos Seigneurs les évêques de Lausanne et Genève, de Saint-Gall, de Coire, de Lugano, de Sion, de Saint-Maurice; l'archevêque de Fribourg en-Brisgau; les abbés d'Einsiedeln, Mehrerau, Oelenberg, Mariastein Dürrnberg; les chapitres de Soleure et de Lucerne.

Après le cercueil, les autorités diocésaines avec leurs huissiers; MM. Zemp, conseiller fédéral et Schmid, juge fédéral; les représentants des autorités communales et paroissiales, enfin la foule des parents et amis du vénéré défunt.

L'orgue salue pour la dernière fois l'entrée de l'évêque dans sa cathédrale. Le moment est d'une impressionnante gravité.

La messe de *Requiem* commence, célébrée par Mgr Battaglia, évêque de Coire. Mgr Thomas Bossard, abbé d'Einsiedeln, fait le panégyrique du défunt en prenant comme texte ces mots: *Erat vir.* Cette oraison funèbre, qui dura trois quart d'heure, remua profondément l'assistance.

Enfin, vers midi, l'absoute est donnée et l'imposant cortège se met en marche vers la gare, précédé de la *Concordia*. Un wagon funéraire a été préparé par les soins des C. F. F. La dépouille mortelle de Mgr Haas y est déposée, au milieu des fleurs et des couronnes, pour être de là transportée à Hœrw, où le regretté prélat a voulu reposer, aux côtés des siens.

Le bourreau de Marie Spiridonovna

Tamboff, 17.

Le fonctionnaire de police Schdanoff, révoqué pour avoir maltraité Marie Spiridonovna, une jeune révolutionnaire exécutée pour assassinat d'un fonctionnaire, a été tué jeudi à coups de revolver dans la rue. Le meurtrier a été arrêté.

Echos de partout

LE CARACTÈRE RÉVÉLÉ DANS LA MARCHE

Saviez vous que le caractère se révèle dans la marche? Il y a, en effet, une corrélation étroite entre le cerveau et les pieds.

(La preuve, c'est que quand on a froid aux pieds on attrape un rhume de cerveau)!

Les petits pas précipités appartiennent aux gens superficiels, aux pessimistes, aux intellectuels et aux femmes frivoles. Les petits pas lents désignent les âmes simples et sereines. Les grands pas lents marquent la volonté réfléchie, le calcul opiniâtre. Les grands pas rapides indiquent l'ardeur, la décision, l'humeur batailleuse, l'esprit combatif.

Les gens entreprenants, confiants en eux-mêmes, décidés, marchent droit, en frappant le sol du talon; les gens rusés, traîtres, diplomates *décrivent des courbes sinueuses; les* découragés, les mélancoliques traînent les pieds; les énergiques tendent le jarret; les nonchalants se dandinent et les timides rasent les murs.

Cette nouvelle science se lie étroitement à la « savatologie », divination du caractère par l'aspect des vieux souliers!

LE TÉLÉPHONE AUTOMATIQUE

L'ingénieur américain Stower vient d'inventer un appareil permettant à chacun de se mettre en rapport avec l'office central, qui le mettra en communication avec un point quelconque du réseau.

La grande compagnie téléphonique de Chicago a adopté le nouveau système, qui a vu de la sorte décupler le nombre de ses abonnés.

On y trouve un avantage que les Américains notent un peu brutalement: la suppression des *demoiselles* ennuyées, distraites, indiscrètes et coûteuses, qui servent d'intermédiaires dans l'autre système.

MOT DE LA FIN

Fragment d'une profession de foi d'un candidat, professeur d'arithmétique:

« ... Je suis prêt à résoudre les problèmes sociaux, mais gardons-nous de la division qui ferait le jeu des fractions adverses en leur permettant de multiplier leurs efforts et de soustraire des voix à notre cause. »

CONFÉDÉRATION

Les fêtes d'inauguration du Simplon. — On nous écrit de Brigue:

La décoration de la gare de Brigue avance rapidement. Elle sera superbe.

Tout le monde est d'accord pour dire que cette gare est des plus belles. Ses quais sont magnifiques. Si seulement Fribourg avait quelque chose d'approchant!

Les mesures les plus sévères sont prises pour assurer la sécurité de S. M. Victor-Emmanuel III. Des agents de la Sûreté, italiens et suisses, sont disséminés à Brigue et dans les villages environnants.

Les Saisses sont placés sous la direction de M. Renaud, chef de la Sûreté à Genève, et les Italiens sous la direction de M. Vivoli, auxiliaire de I^re^ classe de la Sûreté générale à Rome.

Le bataillon d'infanterie n° 89 est ici depuis mardi. Il fait des exercices journellement. C'est un très beau bataillon. Tout le monde admire officiers et soldats.

La compagnie de carabiniers a fort belle prestance.

Voici deux jours que le ciel est à la pluie. Aujourd'hui jeudi, le ciel se découvre et fait espérer le soleil pour samedi.

Victor-Emmanuel II à Brigue. — Aujourd'hui, M. Forrer, président de la Confédération, accompagné de quatre conseillers fédéraux et de toute une escorte de colonels divisionnaires et brigadiers, est parti en train spécial pour Brigue, à la rencontre du roi d'Italie.

Les délégués des gouvernements des cantons *simplonistes font partie du voyage* officiel et assisteront à la réception du roi. M. Charles Weck, président du Conseil d'Etat, représente le gouvernement de Fribourg.

Comme on sait, la visite du monarque italien est le premier acte des fêtes d'inauguration du Simplon. La rencontre aura lieu à Brigue demain, samedi, à 11 h. 30.

Trente journalistes, dont le correspondant fédéral de la *Liberté*, sont admis à assister à cette réception dans la nouvelle gare de Brigue, où ils seront introduits par M. Hodler, du ministère public de la Confédération.

Assemblée fédérale. — La liste des objets à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire d'été de l'Assemblée *fédérale*, qui s'ouvrira le 5 juin, à 4 h. de l'après-midi, compte, pour le moment, 48 numéros. On remarque parmi les objets nouveaux: Correction du Rhône dans le canton du Valais; matériel de guerre pour 1907; indemnités pour l'équipement des recrues en 1907; exposition de Milan; crédits supplémentaires, deuxième série, pour 1906; divers recours en grâce; affaires de chemins de fer.

Cinquantenaire du Collège de Schwyz. — Le 15 mai dernier, on a commémoré à Schwyz la fondation du Collège Mariahilf, placé en 1856 sous le patronage de l'épiscopat suisse. Deux évêques ont assisté à cette solennité: Mgr Battaglia, évêque de Coire, et Mgr Peri, Morosini, administrateur apostolique du Tessin. L'allocution de circonstance a été prononcée par le P. Magnus Künzli, de l'Ordre de Saint-François d'Assise.

Au banquet qui a suivi l'office pontifical, M. le D^r^ Ræber, directeur de l'Instruction publique du canton de Schwyz, a exprimé les vœux du gouvernement pour la prospérité du Collège.

Ont ensuite pris la parole le P. Benoît Kühne, recteur du Collège d'Einsiedeln, M. Charles de Weber, trésorier, M. le chanoine Pfister et Mgr Huber, recteur du Collège jubilaire, à qui a été remis solennellement la Charte lui conférant la bourgeoisie d'honneur de Schwyz.

Le soir, il y eut illumination, feux d'artifices, cortège aux flambeaux et discours de M. le conseiller national Bæsler qui a porté un vigoureux vivat au Recteur du Collège, aux professeurs et aux étudiants.

Chemins de fer. — Pendant le mois d'avril, le chemin de fer Montreux-Oberland a transporté 27,446 voyageurs et 4606 tonnes de marchandises. Les recettes se sont élevées à 62,115 fr. contre 45,444 fr. en avril 1905. Pour les quatre premiers mois de 1906, les recettes se sont élevées, au total, à 222,817 fr. soit une augmentation de 71,493 fr. sur la période correspondante de 1905.

La Directe Berne-Neuchâtel a transporté, en avril 1906, 54,100 voyageurs et 9260 tonnes de marchandises. Les recettes se sont élevées à 65,600 fr. Pour les quatre premiers mois de 1906, les recettes se sont élevées à 217,927 fr. soit 5,068 fr. par kilomètre. L'augmentation est de 2446 fr. (soit 56 fr. par kilomètre) sur la période correspondante de 1905.

Elections schwyzoises. — Les élections communales schwyzoises, qui ont eu lieu dimanche, ont donné, à Schwyz, la victoire aux conservateurs, qui ont 4 élus contre 2 libéraux. Il a fallu trois tours de scrutin pour l'élection du président de commune; c'est le candidat conservateur, M. X. Schuler, qui l'a emporté.

A Ingenbohl-Brunnen, il y avait compromis sur la base suivante: 4 conservateurs contre 2 élus de l'opposition.

Dans le Muotatal, les conservateurs l'ont emporté partout.

A Einsiedeln, à Gersau et à Küssnacht, la majorité libérale est en recul considérable.

---

13 FEUILLETON DE *LA LIBERTÉ*

A dix-huit ans!

PAR

M. AIGUEPERSE

Cinq minutes après cette conversation, Bernard riait comme un fou avec grand'mère. Pourquoi?

...Autre changement sur venu dans la famille: Père est député! Je puis bien dire grâce à nous, car Montilleul et tous les villages environnants ont voté avec ensemble pour « le gendre à la bonne dame et le papa à mam'zelle Géva. »

Quel branle-bas pour chauffer cette élection! Le vin de grand'mère coulait à torrent. Jean, lui-même, faisait avaler verre sur verre, d'une certaine piquette qui ressusciterait un mort; et moi, — qu'on laissait courir à pied, à bicyclette, à âne ou à cheval des journées entières, — j'étais chargée de pérorer, de distribuer des douceurs, sous forme de tabac, pipes, cigarettes, cigares, chiques, pièces de dix sous. Grand'mère appelle cela « prendre les gens par les sentiments! » Mon discours brillait par la simplicité. Je disais à chaque paysan: « S'il y a un mauvais bulletin, il viendra de toi. Or, nous ne t'avons jamais fait que du bien. Réfléchis avant de voter. »

Seul, le grand Blaise, la forte tête du pays, souleva une objection, à la suite d'une réunion au cabaret des Trois-Etangs.

— Demoiselle Géva, sauf votre respect, c'est pas pour vous contrarier; mais, voilà: on vous aime tout plein, vous le savez; vous, la bonne dame, M. Jean, vous êtes quasi nos parents, et Montilleul est quasi notre maison; seulement, on est en république, et votre papa veut un roi. Alors!

— Alors, mon vieux Blaise, qu'est-ce que *cela peut faire, pourvu que tu vendes tes* vaches, et que tu sies un brave homme comme député? Quand tu veux te moucher, tu prends aussi bien un mouchoir blanc qu'un mouchoir rouge, même tu préfères le blanc, parce que c'est plus propre, plus beau.

C'était bête comme tout! De plus, le grand Blaise aurait pu me répondre qu'il ne se servait jamais de mouchoir. Ah! bien oui! Mon argument l'a frappé. Le soir même, il le répétait au cabaret des Trois-Etangs, et, d'une commune voix, on a trouvé qu'en effet, le mouchoir blanc était plus propre, plus beau, que le mouchoir rouge.

Bref, Père siège à la droite. Il défend, en toute occasion, l'autel et le trône, et, si je comprends très bien, qu'il soutienne la cause de Dieu, je n'arrive pas à savoir le nom du « Roy » qui doit sauver la France, abolir les impôts, faire vendre le blé, etc., etc, etc.

— *C'est le Roy-Etoffes! me suis je écriée* un jour.

Absolument fâché, Père m'a montré la porte. C'est plein de mystères, la politique!...

Grâce à la députation, mes parents et Mireille habitent Paris une partie de l'année. Bernard, qui garde la maison en leur absence, s'est arrangé une garçonnière exquise, dans la quelle flottent des parfums de musc et d'héliotrope à mourir d'asphyxie. Grand'mère secoue latête d'un air mécontent.

— Trop féminin dit-elle.

Je suis de son avis.

...Enfin, outre la nomination de Bernard et l'élection de Père, un autre événement bien triste, celui-là! — est arrivé il y a deux ans: la mort du pauvre Max de Thoisy, pendant les manœuvres, mort si prompte, que Jean n'a pu arriver à temps pour dire adieu à son frère. Il est revenu, — dans quel état, mon Dieu! — conduisant un cercueil au petit cimetière *où dormaient déjà ses parents. Le voilà* seul... et triste, on le sent, jusqu'au fond de l'âme. Il ne quitte plus Montilleul, vit aussi retiré que nous, et s'occupe d'engrais, d'agriculture comme un vulgaire fermier. Tous les villageois se feraient tuer pour M. Jean: « un pas fier, qui serre la main à chacun, donne du travail au pauvre monde pendant 365 jours. »

Grand'mère, elle, lui a dressé, depuis longtemps, un autel en son cœur. Elle le préfère même à Bernard, oh! sans le dire! mais je le devine à des regards, à des sous-entendus, à un tas de petites choses; et Bernard pense comme moi, sans être jaloux, le très cher, bien que grand'mère soit pour lui une véritable idole.

« On la mangerait, dit-il parfois, tant elle est indulgente et bonne. Quant à Jean, il est à la fois mon frère et mon bailleur de fonds; je l'adore! »

C'est inouï tout ce qu'il faut d'argent à Bernard!

Mon vieux Jean! Si Bernard l'adore, je l'aime de tout mon cœur. Il est mon compagnon de toujours, et quand nous nous mettons à commencer nos « Te souviens-tu! »... cela dure une après-midi entière. Grand'mère trouve que je le traite trop en gamin, que je fais la reine avec lui, qu'il est un nigaud de se laisser conduire par une petite fille comme moi, qu'il a tort d'effacer ainsi sa personnalité, qu'il s'en repentira, etc., etc.

Pauvre Jean! Il serait bien désolé si je ne le taquinais pas sans cesse, si je ne lui disais pas des « je veux » à tout propos, si je ne lui donnais pas mon avis sur telle ou telle chose. Je suis sa boussole, son pilote, son gouvernail. Lui est un peu ma touple. C'est l'explication que j'ai donnée, hier, à Bernard. Il m'a répondu, avec un air mi-parti rieur, mi-parti sérieux:

— Touple de Mouche! ce n'est pas une sinécure; *mais Jean mérite mieux* que ce métier de tourniquet. Ah! les femmes!

Là, un soupir à mettre en mouvement tous les moulins à vent du pays.

* * *

Soleil radieux, ce matin, éclipsé bientôt par un orage épouvantable. Cela, au figuré, mais pas drôle du tout. La vie a des heures néfastes!

Bernard, arrivé hier à Montilleul, devait repartir le soir. Monsieur adore le lit quand il ne chasse pas. A l'aube, passant devant sa chambre, je vois ses vêtements suspendus par Sidoine aux portemanteaux, après un brossage consciencieux. Une idée géniale me traverse la tête. Je passe les culottes, me sangle dans le dolman, retrousse mes cheveux sous le képi, et, des ailes de papillon aux pieds, je vais *chercher ma bicyclette.*

Oh! cette promenade! un rêve, dont, à quatre-vingts ans, je me souviendrai encore. Un temps idéal; le parc d'une fraîcheur délicieuse; des écureuils sur les sapins, des oiseaux dans les buissons me regardent avec leurs petits yeux brillants, tandis que lièvres et lapins détalent à toute vitesse parmi les bruyères et les ajoncs. L'air, le mouvement, la senteur des bois, mon costume surtout, me rendent un peu folle. Je sors du parc, et me voilà pédalant au hasard des chemins, ravie d'entendre les paysans me crier:

— Bonjour, monsieur Bernard.

Oui, mais, j'entends aussi tout à coup, derrière moi, un appel:

— Lieutenant, pourriez-vous m'indiquer Montilleul?

— Montilleul? Première route à gauche.

Et je pédale comme si le diable me poursuivait, ne tournant la tête que plus loin, juste à temps pour voir un bicycliste en costume marron disparaître derrière un bouquet d'arbres.

Un touriste qui va visiter l'église.

Je ne sais pourquoi ce touriste me donne l'idée de regarder l'heure.

— Brrr! Comme le temps passe! Et Bernard qui est immobilisé dans son lit! Il doit lancer des « sapristi », des « satanés Mouche ». Sûr, je vais recevoir son oreiller à la tête. S'il pouvait ne pas voir le retour!...

Le rire aux lèvres, des torrents de gaieté au cœur, je prends des « coursières » pour arriver plus vite à la maison; là, soupçonnant bien que grand'mère ne serait pas ravie de l'escapade en lieutenant, je me glisse comme une anguille le long du corridor qui conduit à mes appartements privés. Hélas! Trois fois hélas! Juste à ce moment, Bernard vêtu d'une robe de chambre à ramages, qui daté d'*au moins cent ans, accompagne le bicycliste* marron, qui me regarde en se mordant les lèvres pour ne pas me rire au nez.

— Mon frère Dominique, dit sérieusement Bernard.

« Mon frère Dominique » enlève son képi d'un air assez crâne. Mais, v'lan! ma grosse natte, n'étant plus emprisonnée, flotte sur le dolman, et le lieutenant du 12^e^ ressemble à un mandarin chinois.

— Geneviève!

(A suivre.)

Un tribunal administratif au Tessin. — Le Grand Conseil tessinois a discuté jeudi le projet de loi instituant un tribunal administratif, composé de membres du Grand Conseil, et qui serait chargé de trancher une foule de recours d'ordre administratif, qui font actuellement perdre un grand nombre de séances au *Grand Conseil dans son ensemble.*

Contre la tuberculose. — Un dispensaire antituberculeux vient de s'ouvrir à Genève.

Une association pour la lutte contre la tuberculose est en voie de fondation à Lausanne.

Le sort des vieilles casernes. — Le Conseil d'Etat de Schaffhouse propose au Grand Conseil de transformer la vieille caserne en Maison de justice.

Pour la salubrité des logements. — Le deuxième congrès international d'assainissement et de salubrité de l'habitation, qui se réunira à Genève, du 4 au 10 septembre prochain, promet d'être une imposante manifestation scientifique et humanitaire. De hautes personnalités hygiénistes, médecins et architectes, ont assuré leur concours au comité d'organisation, et de tous les pays des délégations officielles sont attendues.

A côté des travaux de sections, trois sujets d'un intérêt pratique considérable seront discutés en séance générale :

1° De la nécessité et des moyens de régler la transformation des îlots insalubres dans les villes ; 2° de l'application des règlements *sanitaires en matière de logements* insalubres ; 3° le chauffage collectif hygiénique.

M. Ruchet, conseiller fédéral, ancien président de la Confédération, a accepté la présidence d'honneur du congrès.

Sont vice-présidents d'honneur pour la Suisse : MM. le Dr Guillaume, directeur du bureau fédéral de statistique ; Dr Schmid, directeur du bureau sanitaire fédéral ; Gustave Naville, président de la Société suisse des ingénieurs et architectes.

FAITS DIVERS

ÉTRANGER

Les vignobles de la Moselle détruits. — Un orage, accompagné de pluies torrentielles, vient de causer des dommages sérieux tout le long de la Moselle ; les vignobles sont en partie détruits.

En Bavière, un orage de grêle a littéralement haché les vignes ; tout espoir de récolte doit être maintenant abandonné.

Une victime de San-Francisco. — Au cours des recherches dans les ruines de San-Francisco, on a trouvé dans un réfrigérateur un malheureux homme de peine qui a expiré en revoyant le jour. La secousse avait fait se fermer la porte du réfrigérateur et l'infortuné s'était trouvé muré dans son cachot.

Terrible désastre en mer. — Des dépêches de Cuxhaven et d'Héligoland annoncent que trois embarcations allemandes, parties de Hambourg à destination des ports de l'Amérique du Sud, ont fait naufrage dans la mer du Nord, à quelques milles à l'ouest d'Héligoland.

Les noms respectifs des embarcations perdues sont *Ingwer*, *Emilie* et *Sophie*. Les équipages, comprenant 70 hommes, ont été noyés, sans que personne ait pu échapper à la mort

SUISSE

Odieux assassinat. — Le crime d'Attikon, dont nous avons annoncé la découverte, est un des plus horribles que les annales de la police zuricoise ait enregistrés.

La victime est une jeune Anna Müller, âgée d'environ 20 ans. Le cadavre a été effroyablement mutilé, avec des raffinements de bestialité, au moyen d'un couteau à cran d'arrêt ou d'une serpe de jardinier. La mort a été causée par un coup qui a tranché l'artère carotide et par une fracture du crâne, en-dessus de l'oreille gauche. La victime a essuyé également un coup de revolver.

La victime doit avoir opposé une vive résistance à son agresseur, car elle était très forte. Pour étouffer ses cris, son bourreau lui avait rempli la bouche de terre et d'herbe. L'assassin doit *porter des égratignures* et des taches de sang.

La jeune Müller portait sur elle une montre de dame en argent, à cylindre, boîte savonnette, cercle or, chiffres romains No 32,600 ou 35,800, *cadran avec couronne bleue et noire*, aiguilles noires, et sur la cuvette un bouquet de fleurs gravé ; cette montre a disparu et doit avoir été volée par l'assassin.

Voici le signalement de l'assassin : 28 à 30 ans, 172 à 175 cm. de long ; portant des habits foncés et chapeau de feutre mou, noir, à fente ; ce signalement correspond à celui d'un certain Wæry, Jacob, né en 1865, d'Unterschlatt, jardinier.

Superstition et sorcellerie en pays zuricois. — Nous avons annoncé que des perquisitions faites dans une maison habitée par une famille de voleurs à Rüti (Zurich), avaient fait découvrir dans le galetas un cercueil contenant les restes de la mère de famille, décédée depuis sept ans. Les fouilles de la *tombe*, au *cimetière, ont fait constater qu'il y* avait eu simulacre d'inhumation : la bière ne contenait que des copeaux de bois.

Quant au mobile de cette substitution et du détournement du cadavre, l'interrogatoire des membres de la famille a révélé que c'était par superstition qu'ils avaient conservé le corps de leur mère au lieu de le laisser inhumer. Il devait, disent-ils, porter bonheur à la maison.

Cette famille de voleurs était adonnée à toutes les pratiques de la plus grossière superstition. Elle était même redoutée dans le pays par son renom de sorcellerie.

FRIBOURG

Jubilé. — Le Rév. Père Cormier, général des Dominicains, célèbre, aujourd'hui 18 mai, ses noces d'or sacerdotales. Né le 8 décembre 1832 à Orléans, d'une modeste et chrétienne famille, il entra à l'âge de 16 ans au Séminaire de sa ville natale, où il se distingua par sa piété, l'amour de l'étude et le culte de la musique. En 1856, il entra au noviciat des Dominicains à Flavigny et devint secrétaire du Père Jandel, général de son Ordre. Après avoir été prieur à Corbara, en Corse, il fut élu, en 1864, provincial de la province de Toulouse, dignité qui lui fut confirmée aux deux Chapitres ultérieurs. En 1874, il fut nommé prieur à Marseille, puis à Toulouse, et à Biarritz. Appelé ensuite comme procureur général auprès du Père Fruehwirth, il fut élu général de son Ordre au Chapitre général, tenu au couvent della Quercia en 1904. Le Père Cormier est l'ornement de son Ordre et une gloire de l'Eglise et de la France.

Un des premiers actes de sa direction générale a été la construction du nouveau Convict Albertinum de Fribourg. Il a tenu à donner par là à notre Université un gage convaincant et généreux de l'intérêt qu'il lui porte.

Aussi nous unissons nos vœux à tous ceux qui lui seront adressés à l'occasion de son jubilé sacerdotal.

Passage de pèlerins. — Quatre cents pèlerins de la Haute-Autriche, de la Carinthie et de la Styrie, en route pour Lourdes, sont arrivés hier soir à Fribourg. Ils sont repartis ce matin, à 6 heures.

Fin de grève. — La grève des plâtriers-peintres est terminée. Une convention commune sera signée après midi, entre les délégués des patrons et les délégués des ouvriers.

Conseil général de la ville de Fribourg. — Le conseil général de Fribourg a discuté mardi les comptes de la commune pour 1905. Le service ordinaire boucle par un boni de 49,529 francs ; le service extraordinaire, par un déficit de 342,029 francs. Les comptes ont été ratifiés.

Le conseil a approuvé l'acquisition de la maison à façade gothique qui se trouve à l'extrémité du pont de bois, en l'Auge. L'acquisition s'est faite au prix de 5500 fr. L'Etat se charge des frais de restauration avec le concours de la Confédération. La Ville retirera la location de l'immeuble.

Le conseil a approuvé également l'achat d'un hangar situé au Criblet, pour le prix de 3000 fr. Ce local servira de remise à outils et sera mis à la disposition des ouvriers travaillant pour l'Edilité ou pour d'autres entrepreneurs, lorsqu'ils voudront prendre leur repas de midi.

Le Melchenbühl. — On sait que la veuve de notre concitoyen, M. Berset-Müller, le fondateur de la Bersetia, a légué la moitié de sa fortune à la Confédération pour la création d'une maison de retraite pour instituteurs et institutrices.

C'est la belle campagne de Melchenbühl, près Muri (Berne), qui a été destinée par la testatrice à héberger la douzaine d'hôtes appelés à bénéficier de ses libéralités.

Mais, chose étrange, depuis quatre ans que le Melchenbühl a ouvert ses portes, la Direction, présidée par M. Elie Ducommun, a toutes les peines du monde à trouver des pensionnaires. Et pourtant le vivre et le couvert sont, au Melchenbühl, tout à fait gratuits.

Le correspondant fédéral du *National suisse* s'étonne fort de ce manque de candidats aux prébendes instituées par Mme Berset-Müller. « A quoi cela peut-il bien tenir ? se *demande-t-il. Tous les vieux instituteurs* nagent-ils dans l'abondance ? Les cantons leur donnent-ils des pensions qui leur permettent d'attendre sans inquiétude aucune *la fin d'une existence aussi laborieuse qu'utile* ? Ou bien serait ce qu'ils préfèrent la misère en liberté à une vie plantureuse dans la dépendance ? »

Et notez que le Melchenbühl n'a « pas de gardiens à l'air rébarbatif, de sœurs en robes sombres, rien qui puisse évoquer le souvenir d'un asile ou simplement d'une maison de retraite. » La testatrice a expressément stipulé que « l'établissement devra rendre à ses hôtes la vie aussi agréable que possible ».

Voilà pour certain député moratois de notre connaissance un sujet de cruelles réflexions. M. Gutknecht, qui fait un grief à une institution de retraite payante de ne pas se remplir d'un seul coup, trouvera sans doute bien plus étrange qu'une maison de retraite gratuite, fédérale, ait tant de peine à trouver dans toute la Suisse douze instituteurs ou institutrices âgés pour occuper ses chambres.

A Morat. — Le chœur de dames et le chœur d'hommes de Morat, dirigés par M. Th. Jacky, donneront un concert, dimanche, dans l'église allemande, avec le concours de Mlle M. Bock, d'Avenches, et de MM. Ed. Vogt et Jules Marmier.

Le concert commencera à 3 heures.

1er marché-exposition des artisans gruériens. — *Dans sa séance du 10 mai 1906*, la commission du marché-exposition a décidé que ce marché se tiendra du 9 au 27 septembre.

La commission a reçu un nombre suffisant d'inscriptions.

Le comité accorde aux exposants un dernier délai fixé au 10 juin, après lequel aucune inscription ne sera admise.

Les artisans qui ne font pas encore *partie de l'Association peuvent y prendre* part en s'inscrivant auprès d'un membre du comité ; leur qualité de sociétaire deviendra acquise par le fait.

Ne peuvent participer au marché-exposition que les patrons établis dans le district. Il ne sera admis que les produits de l'industrie indigène.

Septuple noce. — On nous écrit :

Le lundi 14 mai, la paroisse d'Attalens était témoin d'une solennité rare : sept noces s'y célébraient par un temps splendide, au milieu du ravissant décor du mois des fleurs. Cinq des conjoints étaient de la même famille, une des plus honorables de la localité. Un joyeux banquet a réuni les jeunes époux et leurs nombreux invités dans la salle de l'Hôtel-de-Ville d'Attalens, magnifiquement décorée à cette occasion. Au dessert, M. le rév. curé, dans un toast plein d'à propos et pétillant d'esprit, a félicité les époux et leur a souhaité un agréable voyage au sanctuaire de Notre-Dame des Ermites, but choisi par leur piété pour cette circonstance.

Rue. — On nous écrit :

La foire de Rue du 16 mai, favorisée par le beau temps, a été bien fréquentée, quoiqu'elle coïncidât avec celle de Mézières. Les marchands étaient nombreux et le bétail s'est bien vendu.

Il a été amené sur le champ de foire 105 têtes de bétail ; les gares de Vauderens et d'Ecublens *ont expédié* 15 wagons.

CORRESPONDANCE

L'ÉPICIER SUISSE
Journal commercial mensuel

Genève, le 16 mai 1906.

Monsieur le Rédacteur de la *Liberté*, Fribourg.

Monsieur le Rédacteur,

C'est avec une véritable stupéfaction que je prends connaissance de la lettre qui vous a été adressée, en date du 10 courant, par le Comité des négociants et industriels de votre ville.

Le sens de mon article, paru dans l'*Epicier suisse*, n'a absolument pas été compris par les négociants intéressés. Loin d'être malveillant *à leur égard, il a été écrit dans le but de les* engager à se grouper pour lutter avec avantage contre la concurrence qui leur est faite par la maison P.

Depuis 6 ans, l'*Epicier suisse* a toujours, et en toutes circonstances, cherché à défendre les intérêts des commerçants en général et des épiciers en particulier, aussi m'est-il très pénible de recevoir des reproches qui sont aussi injustes qu'immérités.

Veuillez agréer, M. le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée.

C. MOREL.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

La crise italienne

Rome, 18 mai.

Après la votation de l'ordre du jour Ferraris et Maggiorino, M. Sonnino, président du Conseil, déclare que le ministère se réserve de prendre une décision qu'il communiquera vendredi après midi à la Chambre. Il prie celle-ci de ne pas siéger vendredi matin.

La séance est levée.

Rome, 18 mai.

L'ordre du jour Maggiorino-Ferraris a été voté à l'appel nominal. Sur les quarante députés qui se sont abstenus de voter, treize appartiennent à l'extrême-gauche. Les vingt-sept autres sont membres des divers groupes constitutionnels.

Rome, 18 mai.

L'opposition a profité de sa supériorité numérique pour pousser le ministère jusque dans ses derniers retranchements. M. Sonnino a refusé de poser la question de procédure. D'autre part, le président de la Chambre n'a pas trouvé dans le réglement la possibilité de mettre aux voix les différents ordres du jour. C'est alors qu'après des incidents violents, M. Sonnino a déclaré qu'il repoussait l'ordre du jour Ferraris, *qui a été ensuite adopté* par la Chambre.

Rome, 18 mai.

M. Sonnino, président du Conseil, accompagnera le roi à l'inauguration du Simplon. M. Guicciardini, ministre des Affaires étrangères, communiquera à la Chambre la démission du ministère. On dit que le roi refusera d'accepter cette démission, le ministère n'étant pas tombé sur une question politique. La plus grande crainte de l'opposition est que M. Sonnino obtienne du roi la dissolution de la Chambre.

M. Giolitti, qui n'assistait pas à la séance, avait envoyé tous ses amis pour renverser coûte que coûte le ministère. La Chambre a présenté le spectacle d'une *opposition inaccessible aux arguments de* fond et résolue à étrangler séance tenante un ministère affaibli par l'exode des socialistes et l'abandon des républicains.

Dans les couloirs de la Chambre, on dit que M. Giolitti n'acceptera pas le pouvoir et laissera à M. Gallo le soin de former, avec MM. Maggiorino et Ferraris, un ministère de gauche qui liquiderait la *question du rachat des chemins de fer* méridionaux et la loi en faveur des provinces du sud de l'Italie, ainsi que l'enquête sur la marine. Celle ci serait menée avec plus de ménagements. On reprocherait à M. Sonnino ses engagements avec le groupe socialiste.

L'adresse au trône à la Douma

Saint-Pétersbourg, 18 mai.

La partie du projet d'adresse concernant la question agraire est adoptée par la Douma avec un seul amendement visant les terres ecclésiastiques qui seraient soumises à l'expropriation.

La partie de l'adresse traitant de la question ouvrière est adoptée, conformément au projet de la commission, ainsi que la partie relative à l'Instruction publique.

Pendant l'examen de la partie de l'adresse qui concerne le budget de l'Etat et sur la proposition de plusieurs députés, la commission a introduit un amendement stipulant pour l'Etat l'obligation d'établir son budget annuellement. Le point de l'adresse concernant le budget de l'Etat est adopté avec cet amendement.

La Douma approuve ensuite le point concernant l'égalité de droits des nationalités, puis elle passe au dernier qui concerne l'amnistie.

Saint-Pétersbourg, 18 mai.

Après une longue discussion, la partie de l'adresse qui concerne l'amnistie est adoptée à l'unanimité. A 1 h. 10, la Douma décide de suspendre sa séance pour une heure.

Saint-Pétersbourg, 18 mai.

Dans sa dernière séance, la Douma a procédé à la troisième lecture du projet d'adresse dans sa teneur définitive.

Le comte de Heyden, de la droite, déclare qu'il ne peut approuver ce projet ; il quitte la salle. M. Spachowitz, le prince Wolkowski et trois autres députés le suivent, puis la Douma adopte l'adresse à l'unanimité des membres présents.

M. Nebekow propose de charger le président, les deux vice-présidents et le secrétaire de porter l'adresse à la connaissance de l'empereur. Le président déclare que le résultat de la séance sera annoncé sans retard au souverain.

Saint Pétersbourg, 18 mai.

M. de Jadowsky, ministre plénipotentiaire et envoyé extraordinaire de Russie à Berne, est rappelé de son poste.

Lisbonne, 18 mai.

Le Conseil des ministres avait décidé à *l'unanimité de réclamer l'ajournement de* la réunion des Cortès jusqu'à un moment plus opportun. Le roi Carlos avait répondu ne pas pouvoir accepter cette proposition. M. Hintze Ribeiro a demandé alors la démission collective du ministère.

Londres, 18 mai.

A la Chambre des Lords, jeudi, lord Wyndale demande le vote en deuxième lecture du projet de loi Keir Hardie *adopté sans discussion par la Chambre* des communes et qui a pour objet d'interdire l'entrée du Royaume-Uni aux étrangers cherchant à remplacer les ouvriers anglais, en cas de conflits entre ouvriers et patrons.

Lord Ridley demande le rejet du projet de loi qui implique en réalité l'adoption d'un principe entièrement nouveau.

Lord Beauchamps, au nom du gouvernement, dit que ce dernier a l'intention de ne pas prendre à la discussion. Personnellement, lord Beauchamps voterait contre le projet.

Après discussion assez animée, à laquelle lord Lansdowne a pris part, le projet est rejeté par 96 voix contre 24.

Pekin, 18 mai.

Malgré l'assurance donnée par la Chine relativement à l'édit sur les douanes, il paraît certain que le gouvernement a l'intention de remplacer aussitôt que possible les étrangers appartenant à l'administration des douanes par des Chinois.

Tokio, 18 mai.

Les représentants des gouvernements étrangers préparent une action commune.

Port-Saïd, 18 mai.

Un grand nombre de Japonais des provinces affaiblies par la famine ont été envoyés en Mandchourie et en Corée.

Un cas de peste a été constaté ici.

Vienne, 18 mai.

Les délégués de l'association centrale de l'industrie du bâtiment ont décidé jeudi soir, en principe, de prononcer le lockout de tous les ouvriers de l'industrie du bâtiment.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Observations
du Laboratoire de physique du Technicum de Fribourg
Altitude 642m
Longitude Est Paris 4° 49' 15". Latitude Nord 46° 47' 25"
Du 18 mai 1906

BAROMÈTRE

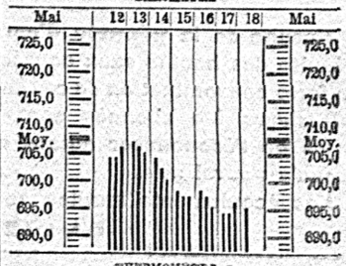

THERMOMÈTRE C.

Mai	12	13	14	15	16	17	18	Mai
8 h. m.	11	10	14	11	8	8	6	8 h. m.
1 h. s.	16	17	19	16	11	12		1 h. s.
8 h. s.	14	16	13	11	9	8		8 h. s.

HUMIDITÉ

Mai	12	13	14	15	16	17	18	Mai
8 h. m.	66	57	64	75	68	81	82	8 h. m.
1 h. s.	45	41	42	72	56	45		1 h. s.
8 h. s.	50	58	75	85	68	82		8 h. s.

D. PLANCHEREL, *gérant.*

Messieurs Henri et Jean Perrin, Madame et Monsieur Tenthorey-Perrin ; Madame et Monsieur Jomini-Perrin, à Payerne ; Madame et Monsieur Julien Monneyron-Perrin, à Renens, et familles, ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Louis PERRIN-DAUDIN

entrepreneur

leur cher et bien-aimé père, grand-père, beau-père et parent, enlevé à leur affection, dans sa 66me année.

L'ensevelissement aura lieu à Payerne, samedi 19 mai, à 1 heure.

« Mon âme retourne en ton repos, car l'Eternel t'a fait du bien. »

PSAUME 116, v. 7.

Malheureuse à en mourir

Mme Lauterichlager, femme d'un mécanicien qui demeure Volkartst 21/11 Rgb à Munich, était « malheureuse à en mourir » suivant sa propre expression. La cause de son chagrin immense était *son mauvais état de santé. Elle a pris les pilules* Pink et a obtenu une guérison sur laquelle elle ne comptait plus. Si votre mauvais état de santé est tel que votre existence en est toute empoisonnée, ne désespérez pas, prenez les pilules Pink. Elles vous guériront comme elles ont guéri la femme de ce mécanicien. Si vous en êtes seulement aux premiers jours de la maladie, ne laissez pas le mal s'ancrer profondément. Prenez les pilules Pink aujourd'hui, car plus vous attendrez, plus vous souffrirez et plus la maladie sera longue à s'en aller.

« J'ai beaucoup souffert, écrit Mme Lauterichlager d'une anémie si forte, que j'étais continuellement prise par de violentes palpitations de cœur et des étourdissements causés par ma très grande faiblesse. J'étais excessivement pâle et je souffrais d'une façon si constante que j'étais malheureuse à en mourir. J'avais essayé bien des remèdes, mais mon état restait stationnaire. En présence de ces insuccès j'ai mis tout mon espoir dans la cure des pilules Pink dont j'avais entendu dire beaucoup de bien. J'ai la grande joie de pouvoir vous informer que grâce au traitement des pilules Pink, j'ai constaté une amélioration croissante. Mes angoisses, mes palpitations de cœur ont complètement disparu. Mes douleurs de tête, mes douleurs de dos, souvent insupportables, se sont faites de plus en plus rares et ont disparu aussi. Je me sens maintenant beaucoup plus robuste. Je mange avec appétit et j'ai *bien meilleure mine.* »

Le traitement des pilules Pink est le meilleur que vous puissiez suivre contre l'anémie et contre toutes les formes d'épuisement. C'est également le traitement le plus favorable aux jeunes filles éprouvées par la croissance et atteintes de chlorose.

Les pilules Pink donnent des forces, du sang, de bonne digestions. Elles guérissent les maux d'estomac, les affections nerveuses et les douleurs.

Elles sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : MM. Cartier et Jorin, droguistes, Genève. 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les 6 boîtes, franco.

AVIS Le public est informé qu'il trouvera en vente, dans toutes les pharmacies, les

BOULETTES DENTAIRES

de **A. Fourgeaud,** *pharmacien*, à **Périgueux.** Ce merveilleux produit guérit infailliblement, en une seconde et sans retour, les plus violentes RAGES DE DENTS.

1 fr. 50 le flacon

Dépôt principal à Fribourg : *M. Bourgknecht*, pharmacien,

Vente en gros : *Cartier et Jorin*, droguistes, à *Genève* H12342X 82

PLUS DE CHEVAUX POUSSIFS

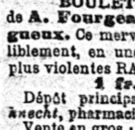

Un Gd PRIX (cté vét. Exp. Univ. Paris 1900). *Plus de 1.000 attestations du Corps vétérinaire*, Trente ans de Succès constant prouvent que Seule la **POUDRE DELARBRE** GUÉRIT VRAIMENT la POUSSE, la TOUX et la GOURME. Toutes Phies. La Bte de 20 doses : Trois Fr. E. VENDEL, Sucr, Phn. Mantes (S. et O.)

Dépôts : **Pharmacies Bourgknecht, Cuony, Thürler et Kohler.** 38

VELMA
SUCHARD
CHOCOLAT EXTRA FONDANT.
SUCHARD, INVENTEUR ET SEUL FABRICANT

PUBLICATION

Ensuite de la pénurie d'eau filtrée qui résulte des hautes eaux consécutives et de la forte consommation de ces derniers jours, Messieurs les abonnés sont instamment priés de l'économiser autant que possible jusqu'à nouvel avis. H2328F 2013

Les écoulements inutiles sont interdits.

LA DIRECTION.

Propriété à vendre

On offre à vendre à des conditions très avantageuses, une **belle propriété** comprenant une **villa,** une **maison d'habitation,** avec **atelier** et environ 2100 m² de *terrain* en un seul mas, parfaitement plat, confinant à deux routes et desservi par un raccordement industriel à proximité immédiate de la gare de Fribourg.

S'adresser à **M. Paul Droux**, *notaire*, à **Fribourg.** 2026

Grande Cordonnerie du Cendrillon

64, RUE DE LAUSANNE, 64

La liquidation ne dure plus que peu de temps.

Profitez encore.

CONCOURS DE TRAVAUX

Les travaux de maçonnerie, charpenterie, couverture, ferblanterie, gypserie et peinture, menuiserie, serrurerie et appareillage d'un bâtiment à construire à la rue Grimoux, sont au concours à partir du **19 courant au 26 mai,** à midi.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des plans, avant-métrés et cahier des charges chez **Mme Zbinden,** *propriétaire, rue Grimoux,* **Fribourg,** ou chez **M. Spielmann,** *architecte,* à **Payerne.** H2348F 2026

Société pour la location de bâches

A GUIN

La société pour la location de bâches, à Guin, offre à louer, sous de favorables conditions, leurs bâches neuves, imperméables, d'environ 900 m², pouvant servir comme couverture des ponts de danse et cantines.

Pour renseignements, s'adresser à **M. J. Zurkinden,** *négociant,* **à Guin,** près Fribourg. H2349F 2030

UNE DAME américaine, guérie, ainsi que son fils, après avoir fait vœu de faire connaître le remède employé pour combattre sa terrible maladie, indique gratuitement à ceux qui souffrent de neurasthénie, maladies nerveuses, vertige, palpitations de cœur, fatigue cérébrale, maladies d'estomac, gastrite, dispepsie, gastralgie, digestions paresseuses, dilatation, aigreurs, entérite, constipation, âge critique, formation, règles difficiles, anémie, un moyen simple, de résultat surprenant. H2238X 2028

Ecrire à **Mme C. de S., à Aix-en-Provence** (France).

Chaises-closets

Bidets.
Chaises de malades.
Tables pour lits de malades.
Pharmacies de ménage.
EN GRAND CHOIX AU MAGASIN
Magasin d'articles sanitaires.

M. SCHÆRER, S. A.

Berne, Bubenbergplatz, 13

MORAT

Charmant but d'excursion. *Charmant but d'excursion.*

Hôtel & Pension de la Croix-Blanche

Grande salle pour familles et sociétés. Excellente cuisine. Bonnes consommations. Service soigné.

Agréable séjour d'été. Bains du lac. Nombreuses promenades. Pension à prix modérés. H2239F 2021

Se recommande, **L. Monney-Berger.**

N. B. — Pour le mois de mai, on ne peut pas mettre l'horaire, les bateaux ne changent qu'au 1er juin.

SOUMISSION

Les soussignés mettent en soumission la livraison des pierres dures, de gravier et sable, ainsi que tous les charrois pour la *construction du Convict Salésianum.*

ON EMBAUCHE

80 manœuvres terrassiers

S'adresser sur le chantier, au Gambach. H2344F 2031

Salvisberg & Cie, *entrepreneurs.*

Em. FROSSARD

Rue de Romont, 21 **FRIBOURG** Rue de Romont, 21

Grand choix d'outils agricoles
Faux, Fourches, Crocs, Plochards, etc., etc.
Chaînes, Cordes, Brosses
Treillis galvanisés, Ronces artificielles
ARTICLES DE MÉNAGE

Contre le VOL et contre le FEU

Coffres-Forts FICHET

Incrochetables, Imperforables, Incassables
Incombustibles et Réfractaires

GRAND PRIX PARIS 1900
GRAND PRIX ST-LOUIS 1904
GRAND PRIX LIÈGE 1905

Représentant pour la Suisse :

RENAUD & J. CLERMONT
20 & 22, Rue des Allemands
GENÈVE

Envoi de catalogues franco sur demande.

JEUNE HOMME

fort et robuste, de toute confiance, est demandé comme

apprenti

S'adresser à **Fr. Grandjean,** *boulanger-pâtissier,* **Grand'Rue, Romont.** H2230F 1932

M. Charles de Weck, à Cormanon (Villars-sur Glâne), demande

un cocher

connaissant aussi les travaux de jardinage. H2237F 1941-885

Entrée dans un mois environ.

On demande à louer, du 15 juillet au 1er octobre

appartement

meublé, avec cuisine ou petite maison de campagne. 1974

Adresser renseignements et prix sous chiffres H2271F, à *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

On demande à acheter ou à louer, non meublée, dans les environs ou près de Fribourg

une maison

de 7 à 10 pièces, avec jardin.

Adresser les offres à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, Genève, sous H1985X.

A vendre ou à louer

bonne boulangerie, épicerie, seul dans le village. Entrée à volonté. 2006

Adresser les offres sous chiffres H2322F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

On cherche à louer

grands appartements

pour industrie. 2008

Adresser les offres sous chiffres H2326F, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

SOUMISSION

pour travaux de *gypserie et peinture.* H2319F 2004

S'adresser à **S. Antiglio,** *entrepreneur,* **Fribourg.**

On demande une fille au courant d'un bon service, pour un ménage de deux personnes. 35 fr. par mois.

S'adresser à Haasenstein et Vogler, Porrentruy, sous H1552P.

ALLUMETTES COURONNE H3813Y 2012-910

On cherche, pour de suite, une brave

jeune fille

pour aider au ménage.

S'adresser : **avenue de la Tour Henri, 9.** 2009

MISES DE FLEURIES

Le soussigné exposera en location, par voie de mises publiques et par lots, les fleuries de la *propriété du Russalet,* contenance environ 10 poses.

Les mises auront lieu le **25 mai,** à 2 h., à l'*Hôtel moderne,* à **Bulle.** 501B 2016

Ernest Genoud.

A LOUER

2 logements de 4 et 5 pièces, cuisine et dépendances. 1656

S'adresser : **rue Grimoux, No 6,** *au 2me étage* (Boulevard).

A LOUER

le premier étage de la **maison No 250,** rue de Morat, comprenant 4 pièces et dépendances avec jardin. Pour visiter l'appartement, s'adresser au *rez-de-chaussée.* 1991

S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H2293F.

Une personne

disposant de quelques heures dans la journée, **cherche de l'occupation** à travaux de machine à écrire ou de comptabilité, leçons, etc.

S'adresser à *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous chiffres H2241F. 1944

A LOUER

à *Avry-s.-Rosé,* deux **appartements** meublés, dont l'un composé de quatre chambres et l'autre de trois, ensemble ou séparément, avec jardin, verger et électricité. H2257F 1952

S'adresser à **M. Pierre Monney,** *au dit lieu.*

A LOUER

à Tavel, **un appartement** de 4 chambres, cuisine, 2 mansardes, dépendances ; eau et électricité.

S'adresser à **Mme veuve Vonlanthen, à Tavel.** 2024

A vendre, au plus tôt, beaucoup de

plantes à feuilles

persistantes (aucuba, evonymus et autres), des fuchsias, des geraniums H2346F 2025

S'adresser à **Mlle de Gottrau, à Granges-sur Marly.**

A louer, pour le 25 juillet, un

bel appartement

de 4 pièces avec chambre de bain, cave, mansarde, galetas, buanderie, grande véranda couverte, gaz et lumière électrique, situé au Gambach. 2018

Adresser les offres sous chiffres H2338F à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg.*

Jeune Italienne

connaissant la langue française, *cherche une place dans café-brasserie* ou pension, comme volontaire.

Adresser les offres à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, Fribourg,* sous H2342F. 2023

On demande une

BONNE

sachant bien coudre, pour soigner un bébé de 2 mois.

S'adresser à **Mme Jæger-Vicarino,** *rue du Tir.* 2033

On demande, pour Neuchâtel, une bonne

femme de chambre

d'âge mûr, parlant bien le français et connaissant à fond la couture et le repassage.

Adresser offres sous H 962N, à Haasenstein et Vogler, Neuchâtel. 2037

ON DEMANDE

une fille

de cuisine, forte et robuste, pour hôtel. Bon gage.

S'adresser à **Mme Gutknecht,** *St Aubin,* **Fribourg.** 2034

Leçons écrites de comptab. américaine. Succès garant. Prosp. gratis. **H. Frisch,** expert comptable, *Zurich F. 38.* 240

Essence de Salsepareille au Quinquina et à la Kola

préparée par **Dr Bécheraz & Cie, Berne.**

Dépuratif végétal par excellence, qui n'exerce aucune action purgative et qui, par conséquent, n'affaiblit pas le corps. Dépuratif unique puisqu'il fortifie en même temps l'estomac et les nerfs.

— Fréquemment prescrit par les médecins —

Indiqué dans les cas provenant de sang vicié, éruptions de peau, aigreurs d'estomac, hémorrhoïdes et vertiges. Prix : 3 fr.

Exigez le flacon portant comme marque de fabrique 2 ours.

Refusez toute contrefaçon. — En vente dans les pharmacies.

Dépôt général : **Dr Bécheraz & Cie, Berne.**

Dépôts : *Pharmacie Bourgknecht, Fribourg ; Droguerie Lapp.* H1976Y 1219

CHOCOLATS SUISSES RIBET LAUSANNE

Chocolat au Lait, aux Noisettes, au Moka.

CHOCOLATS FINS. CACAOS.

Manufacture de sacs en papier

PAPIER D'EMBALLAGE

E. ANTHONIOZ

Jacques Villiger, Fribourg

successeur H2075F 1802

PLACE NOTRE-DAME

IVme Grand tir au flobert

AVEC CONCOURS DE GROUPES

ORGANISÉ PAR LA

Société des Jeunes patriotes, à Fribourg

les 13, 20 et 27 mai, à Pérolles

(Station terminus du tram) 1933

Stand couvert. Somme exposée : 600 fr.

Vos Cheveux tombent-ils, avez-vous des pellicules et des démangeaisons à la tête?

FAITES UN ESSAI AVEC LA

CANADOLINE

LOTION ANTISEPTIQUE POUR LES SOINS DE LA TÊTE de CLERMONT & E. FOUET à Genève.

Recommandable même pour les enfants.

En vente dans tous les magasins de Coiffeurs et Parfumeries.

H30303X 1726

A VENDRE OU A LOUER

un beau domaine d'excellent rapport, comprenant : bâtiment d'exploitation remis à neuf, à proximité de l'école et de la laiterie avec environ 47 poses de terrain en un seul mas. Eau excellente. Cette propriété est située dans le district de la Glâne.

Pour renseignements, s'adresser à **M. Ls Grand,** *notaire,* **à Romont.** H2153F 1874

Enfoncez-vous bien tous

cette idée dans la tête

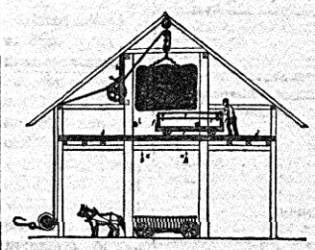

que les plus pénibles travaux de l'été sont **supprimés** par le **monte-foin Gendre.** Décharge d'un seul coup, foin, céréales et regain. Mû à bras, à cheval ou par électricité. 1390 657

Demandez catalogue et références *surprenants*

Brevet suisse, français et allemand.

V. GENDRE, constructeur, Fribourg (Suisse)

A vendre ou à louer, la 1702

VILLA DES GLANES

S'adresser à **M. E. HOGG, au Café des Charmettes.**

Fabrique d'articles de voyage

Grand choix de malles, valises, plaids, sacs de voyage, sacs tyroliens, poches de sommelières, petits sacs de fantaisie pour dames (nouveauté), portes-monnaie, chaînes de montres cuir, colliers de chiens, etc. H2037F 1774-810

Se recommande,

Hoirie Ludin, *rue des Epouses, près de la cathédrale.*

Gros bénéfices à réaliser

pour les **Capitalistes** et **Spéculateurs,** avec le

RUSSE NOUVEAU 5 % 1906

en achetant à terme 2500 fr. de rente avec une provision de 1000 fr. espèces ou titres.

BÉNÉFICES A PRÉVOIR : 6500 francs.

S'adresser d'urgence au **Comptoir général de Transactions, 97,** *rue de Richelieu,* **Paris.** H2062X 1869

TRAVAIL PROFITABLE

POUR JEUNES ET VIEUX

Sur nos machines à tricoter brevetées

5 francs et plus par jour

sont facilement à gagner à domicile.

LA DISTANCE NE FAIT RIEN

Demandez prospectus.

Thos. H. WHITTICK & Co, S. A.

Société de machines à tricoter pour travail à domicile.

Zurich, Klingenstras., 31-33, HZ 6 ; **Lausanne,** Rue de Bourg, 4, H2